

Administration communale de Vulliens

Ch. du Village 21 B

Analyse n°136925

**1085 Vulliens**

dossier traité par M. F. Khajehnouri  
tél. direct 021 315 99 21  
e-mail direct: fereidoun.khajehnouri@lausanne.ch  
notre référence: RE 00.VULL.136925

Lausanne, le 23-06-2025

## Rapport d'analyses

N° échantillon	<b>RE 00.VULL.136925</b>	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	11-06-2025	Lieu de prélèvement	Réseau de distribution MS Village
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Code canton	2812 - eau de boisson dans le réseau de distribution
Date d'analyse	11-06-2025 au 16-06-2025	Préleveur	Client externe

### Paramètres microbiologiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ABA-13*	Escherichia coli	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-18	Entérococques	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-12*	Germes aérobies mésophiles	182	UFC/ml	VM : Max. 300

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

**Conclusion**

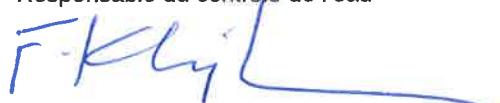
Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

## Rapport d'analyses

N° échantillon	RE 00.VULL.136925	Provenance de l'échantillon	Commune de Vulliens
Date prélèvement	11-06-2025	Lieu de prélèvement	Réseau de distribution MS Village
Méthode de prélèvement	MON-EPR-01	Préleveur	Client externe

**Conclusion globale** Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

Responsable du contrôle de l'eau



Fereidoun Khajehnouri  
Dr ingénieur – chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau.  
Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire.  
Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique.  
Les résultats ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.